



Commune d'Heiltz-l'Evêque

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal

N° 2025/09

OBJET : Subventions aux associations. Année 2025

Date de convocation

06/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 06
VOTANTS : 06

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Heiltz-l'Evêque, en séance publique sous la présidence de M. NICOMETTE Michel, Maire.

Présents : MM. NICOMETTE Michel, HARLE-JACQUET Thierry, SALLEZ Sébastien, BEAUJOIN Sébastien.
Mmes GAY Martine, LANFROY Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. RUPPRECHT Judicaël, PLANTEGENET Marc-Antoine, NICOMETTE Emmanuel.
Mmes DENIS Laura, GUIHOT Sandy.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. HARLE-JACQUET Thierry a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire propose de reconduire les subventions aux associations, le montant inscrit au titre des subventions au chapitre 65, article 65748, du budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de répartir les subventions comme suit :

Association	Montant
Association du Foyer Rural	305 €
Amicale des Sapeurs-Pompier	305 €
Club Joie de Vivre	305 €
Les Amis de Nos Eglises	200 €
Le Refuge des Animaux	100 €
Fondation du patrimoine	55 €
Le souvenir français	50 €
ADMR	50 €

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Heiltz-l'Evêque, le 10 avril 2025

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 051-215102716-20250410-DEL2025_09-DE

Le Maire

Michel NICOMETTE



Le secrétaire de séance,

Thierry HARLE-JACQUET